



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 31 mai 2010

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 01/06/2010

D - 20100251

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 31 mai Deux mil dix, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Suspension de séance de 17h43 et reprise à 17h53

Etaient Présents :

Mme Anne BREZILLON, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRES, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE (*présent jusqu'à 17h*), M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES, Mme Nicole SAINT ORICE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

M. Hugues MARTIN, M. Didier CAZABONNE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Michel GAUTE, M. Nicolas BRUGERE, M. Jean-Charles PALAU,

***CAPC Musée d'Art Contemporain. Partenariat de Sotheby's.
Titre de recettes. Convention. Signature. Autorisation.***

M. Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa recherche de partenariat, le CAPC a conclu avec Sotheby's, la plus ancienne société de vente aux enchères d'œuvres et d'objets d'art au monde, un accord portant sur une aide en faveur de ce Musée.

Jouant un rôle actif dans les échanges et l'engouement pour les œuvres d'art contemporain, Sotheby's a souhaité aider le CAPC à restaurer une œuvre de sa collection et notamment, celle des deux artistes Bernd et Hilla Becher, composée d'un ensemble de 72 photographies en noir et blanc, référencée sous le titre « Typologie n°1 à n°6, 1972-1990 ».

Le soutien financier s'élève à 5 000 €.

Une convention a été rédigée entre la Ville de Bordeaux et Sotheby's précisant les modalités de ce partenariat.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à signer ce document
- à émettre un titre de recette de 5 000 € (CRB CEX ARTCON, compte n° 7478, enveloppe 011036)
- à prévoir une dépense de même montant (CRB CEX, compte 6068, enveloppe 010575)

ADOPTE A LA MAJORITE
VOTE CONTRE DU GROUPE COMMUNISTE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 31 mai 2010

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Dominique DUCASSOU
Adjoint au Maire

Convention de partenariat

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire Alain Juppé, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 12/06/2010, a adressé par lettre recommandée avec accusé de réception le 15/06/2010 à la Préfecture de la Gironde le

Ci-après dénommée le «CAPC»,

D'UNE PART

et

La SAS Sotheby's Paris, représentée par son Président Directeur Général, Guillaume Cerutti,

Ci-après dénommé « Sotheby's »,

D'AUTRE PART

Il est préalablement exposé ce qui suit :

PREAMBULE

Jouant un rôle actif dans les échanges et l'engouement pour les œuvres d'art contemporain, Sotheby's a souhaité aider le CAPC Musée d'Art Contemporain de la Ville de Bordeaux à restaurer une œuvre de sa collection.

Ceci ayant été exposé, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - OBJET

La présente convention vise à organiser les rapports des deux contractants dans le cadre de leurs interventions respectives à l'occasion de la mise en œuvre d'un partenariat de Sotheby's en faveur du CAPC Musée d'Art Contemporain de la Ville de Bordeaux pour la restauration d'une œuvre de sa collection durant l'année 2010.

ARTICLE 2 - OBLIGATIONS DE SOTHEBY'S

Sotheby's a souhaité aider le CAPC à restaurer une œuvre de sa collection des artistes Bernd et Hilla Becher composée d'un ensemble de 6 photographies en noir et blanc, référencée sous le titre « Typologie n° 1 à n° 6, 1972-1990 ».

La valeur de ce don s'élève à 5 000 € TTC (CINQ MILLE EUROS TTC).

ARTICLE 3 - OBLIGATIONS DU CAPC

3-1 Le CAPC s'engage à remettre à Sotheby's un certificat attestant que l'œuvre référencé en article 2 a été restaurée selon le souhait de l'artiste et du musée d'art contemporain.

3-2 Le CAPC s'engage à mettre à disposition de Sotheby's des espaces du Musée d'Art Contemporain pour une conférence suivie d'un cocktail dînatoire selon un calendrier à définir entre les deux parties. Cette mise à disposition fera l'objet d'une convention séparée précisant les modalités d'occupation des espaces.

Le montant de cette contrepartie est valorisé à 2 200 euros.

ARTICLE 4 - MODALITES FINANCIÈRES

Le montant global du soutien financier de Sotheby's est fixé à 5 000 euros.

Il sera versé en une seule fois avant le 30 juin 2010.

Cette participation financière sera créditée

Sur le compte n° 30001 00215 C3300000000 82

Identifiant SWIFT de la BDF (BIC) : BDFEFRPPXXX

Identification FR9521

Ouvert auprès de la BANQUE DE FRANCE - BORDEAUX

Au nom du TRESORIER PRINCIPAL DE BORDEAUX MUNICIPALE

ou par chèque à l'ordre de : Monsieur le Trésorier Principal de Bordeaux Municipale.

